Pays Cœur d'Hérault

Comment agir sur le foncier agricole ?

Les Veilleurs de Terres à la reconquête des friches agricoles en Pays Cœur d'Hérault (34)

Vendredi 26 Avril 2024

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT CODEV PAYS CŒUR D'HÉRAULT

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

terre de liens Languedoc-Roussillon

Le Pays Cœur d'Hérault

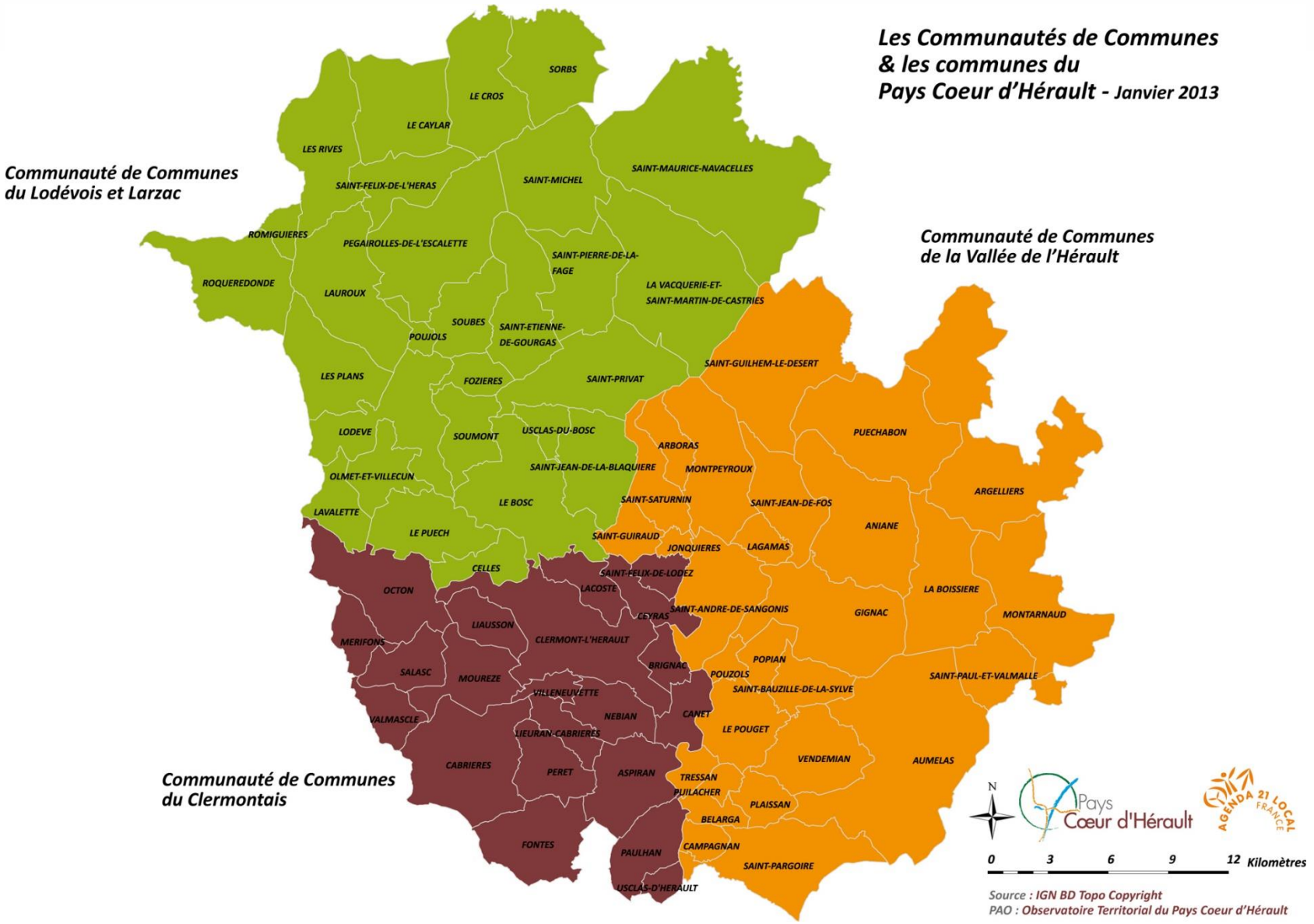

Historique du PAT du Cœur d'Hérault

ETATS GENERAUX ALIMENTATION AGRICULTURE DURABLE (EGAAD)

PAT

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

FEADER PNA

RELANCE CARASSO

Demande de labellisation PAT Niveau 2

Axes du PAT

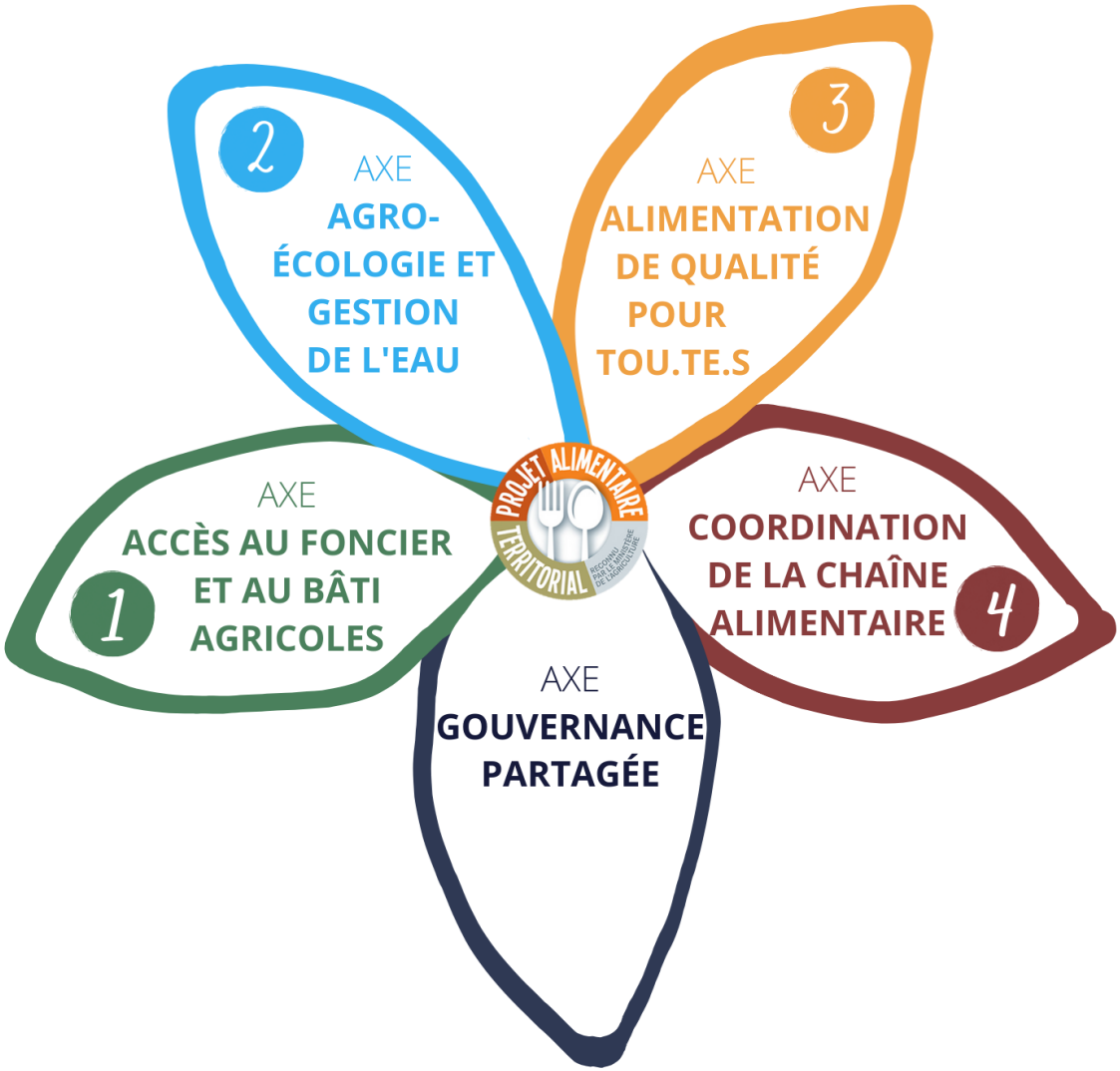
2
AXE
AGRO-ÉCOLOGIE ET GESTION DE L'EAU
3
AXE
ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOU.TE.S
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
1
AXE
ACCÈS AU FONCIER ET AU BÂTI AGRICOLES
4
AXE
COORDINATION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
AXE
GOUVERNANCE PARTAGÉE

Zoom sur les friches en PCH

Cartographie des friches agricoles et de la répartition de la SAU à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault

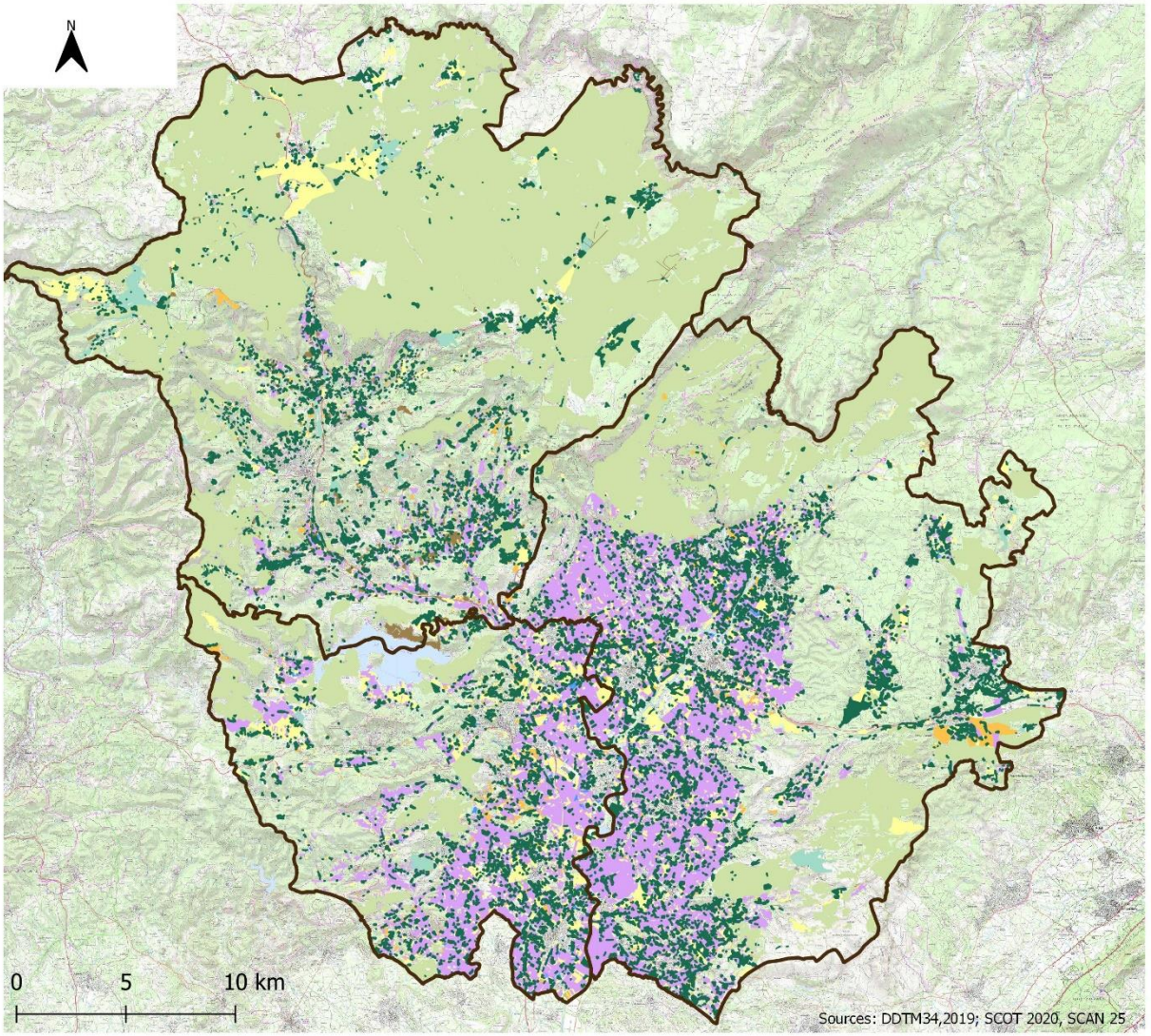

Les Veilleurs de Terres

Premiers résultats

Formation Veilleurs de Terres de Juin 2022

Résultats

- **7 communes** du territoire parcourues par les Veilleurs de Terres
- **30 ha de friches** exploitables identifiées
- **4 sessions** sur les enjeux du foncier agricole et la caractérisation des friches

Leviers

- Donne la possibilité aux citoyen.ne.s de **se saisir de la question du foncier agricole**
- **Force du collectif :** augmente considérablement le nombre de parcelles en friches identifiées sur le PCH

Zoom sur les friches en PCH

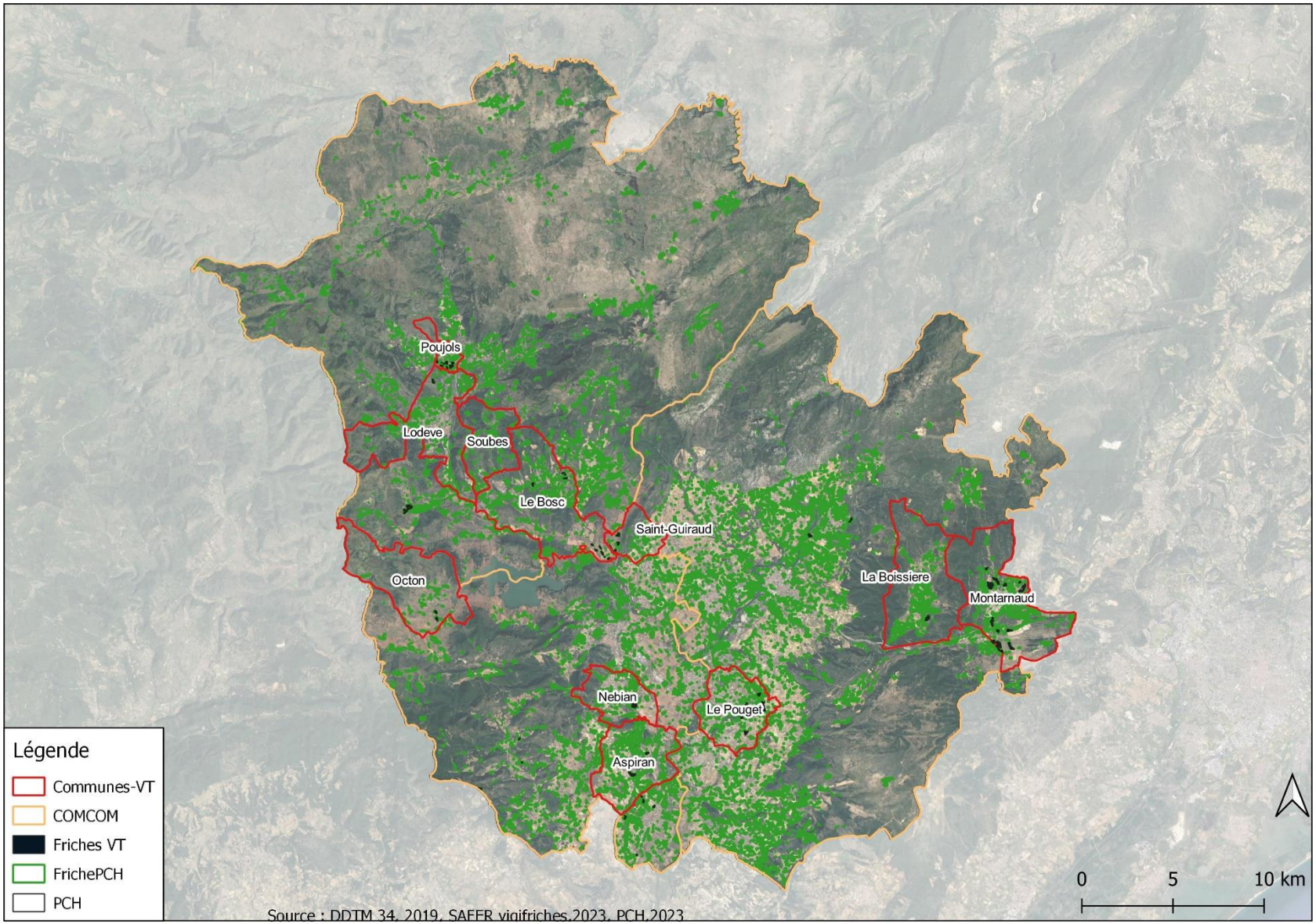

Pays Cœur d'Hérault

Merci pour votre attention et votre participation !

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT CO.DEV PAYS CŒUR D'HÉRAULT

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

terre de liens Languedoc-Roussillon

DU MARAÎCHAGE SUR DES TERRAINS COMMUNAUX
SAINT ETIENNE VALLÉE FRANÇAISE

Michel BRAME
Tom BOYER

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LA COMMUNE

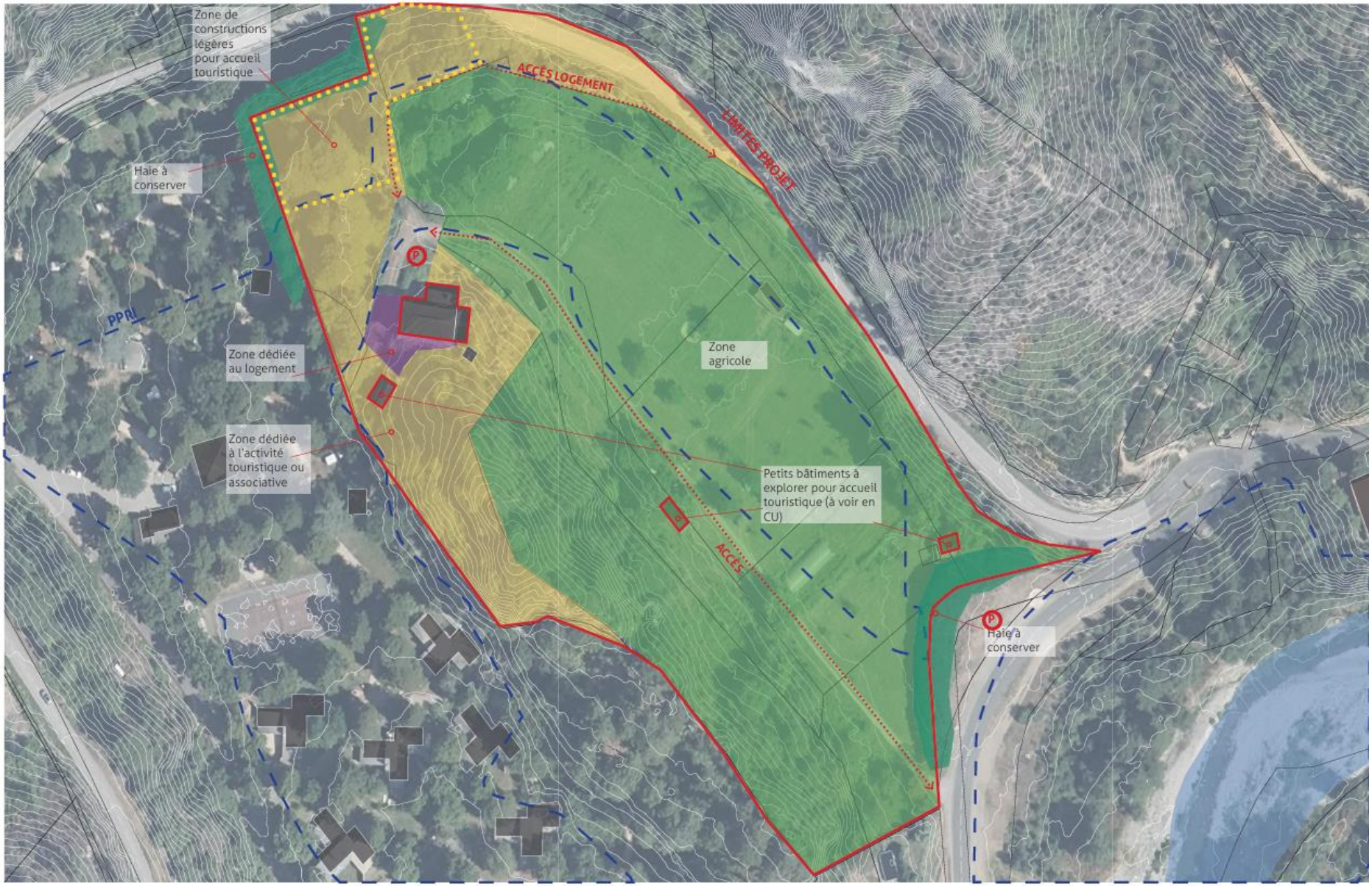

Diagnostic du site réalisé par le CAUE 48

2015

Première mise à disposition des terrains communaux de la Fare

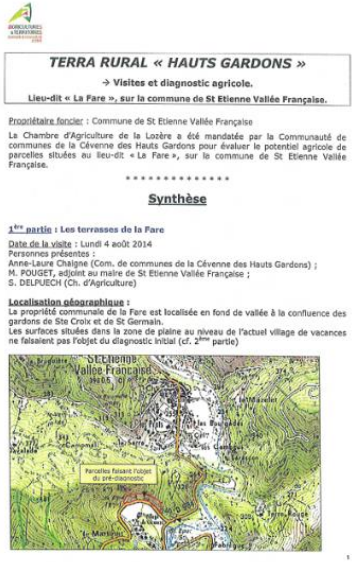

TERRA RURAL « HAUTS GARDONS »

→ Visites et diagnostic agricole.

Lieu-dit « La Fare », sur la commune de St Etienne Vallée Française.

Propriétaire foncier : Commune de St Etienne Vallée Française

La Chambre d'Agriculture de la Lozère a été mandatée par la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons pour évaluer le potentiel agricole de parcelles situées au lieu-dit « La Fare », sur la commune de St Etienne Vallée Française.

****

Synthèse

1ère partie : Les terrasses de la Fare

Date de la visite : Lundi 4 août 2014
Personnes présentes :
Anne-Laure Chalgne (Com. de communes de la Cévenne des Hauts Gardons) ;
M. POUGET, adjoint au maire de St Etienne Vallée Française ;
S. DELPUECH (Ch. d'Agriculture)

Localisation géographique :
La propriété communale de la Fare est localisée en fond de vallée à la confluence des gardons de Ste Croix et de St Germain.
Les surfaces situées dans la zone de plaine au niveau de l'actuel village de vacances ne faisaient pas l'objet du diagnostic initial (cf. 2ème partie)

2022

- Lancement de l'étude Biens Vacants et Sans Maître avec la SAFER
- Accompagnement pour l'installation d'une maraîchère sur des terrains privés par le PETR Sud Lozère
- Constat de l'arrêt de l'activité agricole à la Fare

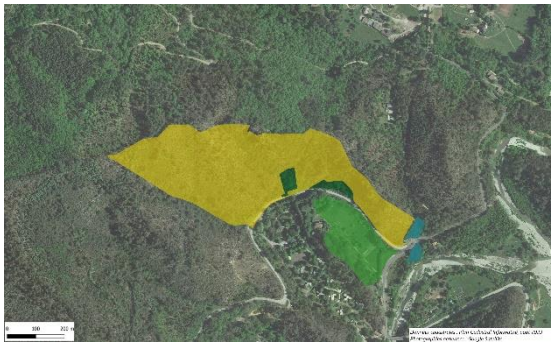

Automne 2023

Mise à jour du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2015 pour les terrains de la Fare

Décembre 2023

Lancement de l'appel à candidatures
Conditions : conduite respectueuse de l'environnement, projet diversifié avec l'appui de l'ADEAR

Janvier 2024

Analyse des 9 candidatures,
4 entretiens et choix du candidat
Comité de sélection : commune,
PETR SL, CC, SHVC, ADEAR, CAUE

Mars 2024

- Signature de la convention pluriannuelle d'exploitation avec Elsa Antérieux et Tom Boyer
- Poursuite de leur parcours d'installation (création d'un GAEC, demande de DJA, dossiers de demandes de subventions...)

CONVENTION PLURIANNUELLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Entre les soussignés :

La commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE (48330), collectivité territoriale, représentée aux présentes par **Monsieur Patrick André VALDEYRON**, né le 11 mars 1957 à SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE, agissant en qualité de Maire de la commune dument habilité par la délibération du conseil municipal du 28 février 2024.

Ci-après dénommé « Le Bailleur », d'une part

Et

Monsieur Tom Hugo BOYER, né le 3 août 1989 à NIMES, demeurant place de l'ancienne Halle au Blé, 48330, SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE.

Madame Elsa Marguerite ANTERIEUX née le 17 mai 1990 à NIMES, demeurant place de l'ancienne Halle au Blé, 48330, SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE.

Ci-après dénommé « Le Locataire », d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

La commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE loue par convention pluriannuelle d'exploitation agricole conformément à l'article L 481-1 du code rural et à l'arrêté préfectoral N° 2007-334-012 du 30 Novembre 2007, à SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE, une propriété lui appartenant, dont la désignation suit :

Article 1 : Objet - Désignation

Sur le territoire de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE
- **Des terrains** de diverses natures

Section et N°	Lieu-dit	Contenance			Nature
H 888	CON DEL HOUORT	0	47	96	PA
H 889	CON DEL HOUORT	0	11	50	BT
H 890	CON DEL HOUORT	0	37	24	PA
H 891	CON DEL HOUORT	0	23	15	PA
H 893	CON DEL HOUORT	0	09	16	BT
H 903	DE DABAL MAINGUIERE	0	24	37	L
H 912	LA FARRE	0	02	41	S

1

Printemps - Été 2024

- Premiers travaux : clôtures, système d'irrigation, apport de fumier
- Mise en place des premières cultures
- Marché hebdomadaire du village

A suivre...

- Installation des serres
- Développement de la traction asine
- Développement du projet d'accueil à la ferme (éco-camping)

Production
Transformation
Commercialisation
Diversification avec la location d’ânes et l’accueil touristique